Travaux de l'Assemblée Paritaire ACP-UE en 1998

1998/2008(INI) - 09/03/1999 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant dans débat le rapport d'initiative de M. John CORRIE (PPE, RU) sur les travaux de l'Assemblée paritaire ACP-UE, le Parlement européen se prononce pour le renforcement du rôle de cette Assemblée ainsi que pour l'optimisation de ses méthodes de travail. Il se félicite que les représentants élus ACP constituent entre 75 et 85% de l'ensemble des ACP. Il juge nécessaire de participer aux missions d'observations des scrutins électoraux entreprises par la Commission européenne dans ces pays et de répondre aux invitations des pays ACP d'assister au déroulement des élections présidentielles et législatives pour autant que les conditions de sécurité soient réunies. Le Parlement européen se félicite que l'Assemblée paritaire fasse de plus en plus office de forum de discussion ouvert sur les questions relatives aux besoins humains fondamentaux (accès de tous à une formation de base, à l'eau potable, aux soins de santé) ainsi que pour les questions liées à la protection de l'environnement et au domaine social et que les aspects liés au sexe soient de plus en plus pris en compte dans le cadre de la coopération au dévelopement. Enfin, il s'engage à tenir dûment compte des positions de l'Assemblée paritaire lorsqu'il prendra des décisions sur les questions de politique étrangère ou de développement et invite les États membres de l'Union, le Conseil et la Commission à faire de même.